

CONTRAT DE TRAVAIL À DURÉE INDÉTERMINÉE

Entre les soussignés :

La société [dénomination sociale], [forme juridique] au capital de [montant] euros, dont le siège social est situé [adresse], immatriculée au RCS de [ville] sous le numéro [SIREN], représentée par [nom, prénom], en qualité de [fonction], ci-après « l'employeur »,

Et

[Madame / Monsieur] [nom, prénom], né(e) le [date] à [lieu], de nationalité [nationalité], demeurant [adresse], numéro de sécurité sociale [numéro], ci-après « le salarié »,

Il a été convenu ce qui suit.

Article 1 — Engagement

Le salarié est engagé à compter du [date d'entrée] pour une durée indéterminée. La déclaration préalable à l'embauche a été effectuée auprès de l'Urssaf de [ville]. Le présent contrat est régi par les dispositions du Code du travail et par la convention collective [intitulé, IDCC n°], dont un exemplaire est tenu à la disposition du salarié.

Article 2 — Fonctions

Le salarié occupe le poste de [intitulé du poste], statut [employé / agent de maîtrise / cadre], niveau [niveau], coefficient [coefficient] de la classification de la convention collective. Ses principales missions sont : [missions].

Article 3 — Période d'essai

Le contrat ne deviendra définitif qu'à l'issue d'une période d'essai de [durée], au cours de laquelle chacune des parties peut rompre le contrat en respectant le délai de prévenance prévu par la loi. [Si la convention collective le permet : cette période pourra être renouvelée une fois, pour une durée de [durée], avec l'accord écrit des deux parties.]

Article 4 — Lieu de travail

Le salarié exercera ses fonctions à [adresse du lieu de travail]. [Clause de mobilité éventuelle : zone géographique précisément définie.]

Article 5 — Durée du travail

Le salarié est soumis à une durée de travail de [35 heures par semaine / forfait]. Les horaires sont fixés selon l'organisation en vigueur dans l'entreprise. Les heures supplémentaires éventuelles sont accomplies à la demande de l'employeur et rémunérées conformément à la loi et à la convention collective.

Article 6 — Rémunération

Le salarié perçoit une rémunération mensuelle brute de [montant] euros pour la durée du travail prévue à l'article 5, versée le [jour] de chaque mois. [Primes, avantages en nature, remboursements de frais éventuels.]

Article 7 — Congés payés

Le salarié bénéficie des congés payés prévus par la loi et la convention collective, soit 2,5 jours ouvrables par mois de travail effectif.

Article 8 — Protection sociale

Le salarié est affilié aux régimes de retraite complémentaire [organisme], de prévoyance [organisme] et de complémentaire santé [organisme] en vigueur dans l'entreprise.

Article 9 — Obligations du salarié

Le salarié s'engage à respecter le règlement intérieur, les instructions de sa hiérarchie et une obligation de discrétion sur les informations confidentielles dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions. [Clause de non-concurrence éventuelle : durée, zone, activités visées et contrepartie financière.]

Article 10 — Rupture du contrat

Le contrat peut être rompu par l'une ou l'autre des parties dans les conditions prévues par la loi et la convention collective, notamment en ce qui concerne le préavis.

Fait à [ville], le [date], en deux exemplaires originaux.

L'employeur (signature précédée de « lu et approuvé ») Le salarié (signature précédée de « lu et approuvé »)

Modèle indicatif proposé par centre-affaires-92.fr. Adaptez-le à votre convention collective et à votre situation ; faites-le vérifier par un professionnel en cas de doute.